

## → Ont la qualité d'assurés :

La promise, le promis, les parents, les frères et soeurs, les conjoints et concubins notoires, les enfants des promis, les grands-parents âgés de moins de 90 ans.

## → Un ou plusieurs assurés :

A-t-il plus de 80 ans ? OUI  NON

Souffre-t-il d'une maladie susceptible d'annuler ou d'ajourner le mariage ? OUI  NON

## Important :

*Est considéré comme événement garanti l'absence d'un assuré, âgé de plus de 80 ans et de moins de 90 ans, si elle est exclusivement consécutive à une maladie grave, une hospitalisation ou un décès survenus dans les deux semaines qui précèdent la cérémonie.*

Vous pouvez également donner la qualité d'assuré à d'autres personnes dont l'absence aurait une influence directe sur l'annulation ou le report du mariage : les témoins, les tuteurs...

	Nom et prénom	Âge
1	_____	_____
2	_____	_____
3	_____	_____
4	_____	_____

Quel est le montant de votre budget mariage ?

€

Prime TTC

€

## Important :

*Les renseignements indiqués dans le présent questionnaire servent de base à l'établissement du contrat et sont considérés comme en faisant partie intégrante. Je certifie que toutes les déclarations ou réponses faites au présent questionnaire pour servir au contrat à intervenir sont sincères et véritables. Je déclare ne pas ignorer que les articles L113-8 et L113-9 du Code des assurances sont applicables si dans l'appréciation du risque, l'assureur a été induit en erreur par suite de fausses déclarations intentionnelles de ma part.*

La garantie est acquise 24 heures après le paiement de la prime à l'ordre de S.L.A. Le contrat définitif vous parviendra par retour de courrier.

Date et signature :  
merci de joindre votre règlement.



## → En cas de sinistre

Le contractant doit adresser la déclaration de sinistre immédiatement lors de sa survenance et au plus tard 5 (cinq) jours ouvrés suivant sa survenance à S.L.A., filiale de Verspieren :

S.L.A.

21 bis, avenue Foucaud - 87000 Limoges

Tél. : 05 55 79 96 61 - Fax : 05 55 77 53 17

sla@verspieren.com

## → Sont exclus les sinistres causés ou découlant :

- du refus du promis ou de la promise de se marier ;
- du manque de moyens financiers ;
- des accidents et maladies constatés avant la date d'effet du contrat (sauf cas de complications de grossesse médicalement constatées) ;
- de l'absence de toute personne ayant la qualité d'assuré, âgée de plus de 90 ans ;
- tout fait volontaire ou tout acte délictueux qui entraînerait la mise en jeu des garanties ;
- les manifestations en plein air ou dans des structures temporaires (sauf paiement d'une prime additionnelle).

 **VERSPIEREN**  
COURTIER EN ASSURANCES

Contrat souscrit par A.F.U. auprès de la C.A.M.E.I.C.

Numéro immatriculation ORIAS : 07 001 542 - www.orias.fr  
Verspieren - SA au capital de 1 000 000 € - Siren 321 502 049 -  
RCS Roubaix-Tourcoing - Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L 530-1 et L 530-2 du Code des assurances. Document non contractuel.  
Crédit photos : Getty Images - réalisation Ariane Lévêque 02/07



# Assurance mariage

Assurez le plus beau jour de votre vie !



 **VERSPIEREN**  
COURTIER EN ASSURANCES

www.verspieren.com

# Le contrat assurance mariage

Nous vous garantissons, sans franchise, en cas d'annulation, de report ou de tranfert dans un autre lieu du mariage, le remboursement de votre budget mariage et des frais supplémentaires découlant de toute cause imprévue indépendante de votre volonté.

## → Pourquoi souscrire ?

La salle de réception est inondée, une tempête empêche les invités de venir, le témoin est alité...

Autant d'événements qui peuvent vous amener à reporter ou à annuler la cérémonie de mariage, avec des conséquences financières souvent lourdes.

## → Comment ?

Il vous suffit de nous retourner le bulletin de souscription ci-joint, complété et accompagné du paiement.

## → Qui peut souscrire ?

Vous, futurs mariés, pouvez souscrire à l'assurance mariage ainsi que toute autre personne : parents ou beaux-parents, par exemple.

## → Que couvre le contrat ?

- Accident, maladie grave ou décès accidentel, constaté médicalement, affectant un assuré ;
- Complications de grossesse de la promise ;
- Indisponibilité des locaux suite à incendie, explosion, dégât des eaux, tempête, ouragan, cyclone ou décision d'ordre public ;
- Non-évacuation des lieux dans les délais (prise en charge du surcoût), blocage des axes de circulation, carence accidentelle de la fourniture de courant, deuil national, émeutes et autres événements survenant dans les 30 jours avant le mariage avec influence directe...

## → Qui est assuré ?

- Vous futurs mariés, vos enfants, vos pères et mères, vos frères et sœurs, conjoints et concubins notoires, vos grands-parents âgés de moins de 90 ans\* ;
- Toute autre personne, désignée au formulaire lors de la souscription et dont l'absence entraînerait l'annulation ou le report du mariage.

\* Est considéré comme événement garanti l'absence d'un assuré, âgé de plus de 80 ans et de moins de 90 ans, si elle est exclusivement consécutive à une maladie grave, une hospitalisation ou un décès, survenus dans les deux semaines qui précèdent la cérémonie.

## → Qu'entendons-nous par « budget mariage » ?

Tous les frais engagés et non récupérables (arrhes, acomptes, solde exigible contractuellement...) pour son organisation, comme les frais de location de salle, traiteur, location de matériel divers, personnel, voyage de noces, location de voitures, décorations florales ou autres, robe de mariée, impression de faire-parts ou autres invitations, animations musicales, photographe...

Pour calculer votre budget à assurer, il vous suffit de cumuler les dépenses engagées ou qui seront engagées.

	BUDGET MARIAGE	PRIME TTC
Jusqu'à	6 098 €	105 €
6 099 €	9 147 €	151 €
9 148 €	12 196 €	197 €
12 197 €	15 245 €	238 €
15 246 €	18 294 €	261 €
18 295 €	21 343 €	294 €
21 344 €	24 392 €	334 €
24 393 €	27 441 €	364 €
27 442 €	30 490 €	401 €
30 491 €	33 539 €	434 €
33 540 €	36 588 €	468 €
36 589 €	39 367 €	502 €
39 368 €	42 686 €	538 €
42 687 €	45 735 €	574 €
45 736 €	48 784 €	615 €

Pour un budget mariage > à 48 784 €, consultez-nous.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION À RETOURNER À :

S.L.A.  
21 bis, avenue Foucaud  
87000 Limoges

## Renseignements concernant le mariage

Date du mariage \_\_\_\_\_  
Date de la réception \_\_\_\_\_  
Lieu de réception et département (exemple : château d'Ermenonville - 60) \_\_\_\_\_

## Renseignements concernant les promis

### La promise

Nom \_\_\_\_\_  
Prénom \_\_\_\_\_  
Âge \_\_\_\_\_

### Le promis

Nom \_\_\_\_\_  
Prénom \_\_\_\_\_  
Âge \_\_\_\_\_

## Renseignements concernant le contractant

Nom \_\_\_\_\_  
Prénom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Code postal \_\_\_\_\_  
Ville \_\_\_\_\_  
Téléphone\* \_\_\_\_\_  
E-mail\* \_\_\_\_\_  
\* facultatif

Valable entre 365 et 30 jours avant la date du mariage